

ASSOCIATION des RANDONNEURS des PAYS d'ORANGE – A.R.P.O.

Guy SEGURET - 16 Place Silvain – B.P. 5 – 84101 ORANGE CEDEX 9

☎. 04 90 34 95 04 ou 06 08 75 06 80

Blog : <http://arpoorange.hautetfort.com>

Enregistrée sous le N° 10590 le 28/01/1997

J.O. Du 12/02/1997 - Agrément A.S. N° 84-99-31 –

Affiliée à la F.F.R.P. Sous le N° 02777 depuis le 03/03/1997

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Date et lieu de naissance :

Téléphone fixe : Téléphone portable

E-mail :

- Je souhaite adhérer à l'Association des Randonneurs des Pays d'Orange (ARPO).
- Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et je m'engage à les respecter.
- Je règle la cotisation ainsi que la licence fédérale (F.F.R.P.) annuelle : 39 € pour la saison 2016/2017 + la somme de 5 € si participation à la Marche Nordique

Le dossier d'adhésion à remettre au Secrétariat doit être complet pour permettre l'établissement de la licence à la Fédération. Il se compose des pièces suivantes :

- **Bulletin d'Adhésion et de Droit à l'Image dûment complété et signé ;**
- **Chèque du montant de la cotisation rédigé à l'ordre de l'ARPO ;**
- **Certificat médical, datant de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, et de la marche nordique pour les adeptes à cette activité. Le certificat médical remis les saisons antérieures est valable 3 ans pour les moins de 70 ans, et doit être produit chaque année pour les plus de 70 ans.**

N.B. : Randonneurs accompagnés ayez toujours sur vous : carte d'identité ou passeport, carte vitale (et/ou attestation – ou document approprié pour l'étranger), votre licence F.F.R.P, ainsi que votre trousse personnelle pharmacie de secours.

Fait à..... le.....

SIGNATURE de l'adhérent :

Blog : <http://arpoorange.hautetfort.com>

BULLETIN “DROIT A L’IMAGE”

A remplir et renvoyer AVEC le bulletin d'adhésion

- L'association publie sur son site Internet des photos et des séquences filmées des randonnées et des séjours. Elles relèvent de la communication interne à l'Association.
- L'association communique également avec les médias, lors de journées d'associations, de critères, communiqués de presse, panneaux d'information sur des stands etc....
- Afin de pouvoir gérer ceci dans le respect de la vie privée de chacun, l'association a besoin des informations suivantes ; elles ne concernent que les photos et séquences filmées dans le cadre de ses activités :

J'autorise la diffusion de mon image sur le Blog de l'ARPO dans les pages accessibles aux membres et au grand public.

Je n'autorise pas

J'autorise la diffusion de mon image dans les « rassemblements », stands lors de manifestations

Je n'autorise pas

N.B. Dans le cas où j'ai répondu « j'autorise », je garde la possibilité de m'opposer à la publication d'une photographie déterminée. Cette autorisation peut être annulée à tout moment.

NOM :

Prénom :

Fait à.....

Le.....

SIGNATURE de l'adhérent :